

NOTE DE RENTREE 2022/2023

L'ECOLE SAINTE ANNE

HORAIRES



Horaires de l'école :

Matin : 8 h 45 – 11 h 45

Après-midi : 13 h 15 – 16 h 30

L'accueil a lieu 15 minutes avant, le matin dans les classes et l'après-midi dans la cour.

Chaque jour, Claudine ou Nathalie assurera la surveillance du portail le matin. Nous avons décidé que l'accueil des élèves à partir de la GS se ferait au portail et que les élèves rentreront directement en classe après s'être lavé les mains. Vous comprendrez donc que nous vous invitons à laisser vos enfants au portail qui se rendront directement dans leur classe. Les élèves de TPS, PS et MS seront accueillis en classe et les parents pourront les y accompagner.

La sortie des classes se fera :

- PS et MS dans la classe de Nathalie
- A partir de la GS au portail

MERCI DE VOTRE PONCTUALITE

Nous fermons le portail à 8h45 en vous laissant 15 minutes pour déposer vos enfants. Nous ne pouvons plus accepter les retards répétitifs qui impose de laisser sa classe pour venir ouvrir le portail.

Equipe éducative et répartition des classes :

L'école compte 4.5 classes réparties comme suit : (5 classes le matin et 4 l'après-midi)



Classes	Enseignantes et personnel
TPS/PS/MS	Mme GUERIN Nathalie et Mme BREUREC Anne Lys le vendredi ASEM : Mme GEFFRAY Alexandra
MS/GS (le matin uniquement)	Mme DE LANTIVY Alix ASEM : Mme ALLENIC DACHEUX cCaudine
CP (le matin) GS-CP (l'après-midi)	Mme CHANVILLARD Gaëlle ASEM (l'après-midi) : Mme ALLENIC DACHEUX Caudine AESH : Mme LE BRUN Stéphanie
CE1/CE2	Mme LE GUERANNIC Marine AESH : Mme NAVARO Lorena
CM1/CM2	Mme DELANNEE Marie Jeanne

Enseignante spécialisée : Mme PURENNE Nathalie

Secrétaire comptable : Mme OLIVIERO Nathalie

Personnel de surveillance et d'entretien : Mme LE BRUN Stéphanie

	<p>Vacances scolaires :</p> <p>L'Académie de Rennes se trouve en zone B</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Vacances</th> <th>Date de fin des cours</th> <th>Date de reprise</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rentrée des élèves.</td> <td></td> <td>Jeudi 1er septembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Vacances de la Toussaint.</td> <td>Vendredi 21 octobre 2022</td> <td>Lundi 7 novembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Vacances de Noël.</td> <td>Vendredi 16 décembre 2022</td> <td>Mardi 3 janvier 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances d'hiver.</td> <td>Vendredi 10 février 2023</td> <td>Lundi 27 février 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances de printemps.</td> <td>Vendredi 14 avril 2022</td> <td>Mardi 2 mai 2023</td> </tr> <tr> <td>Sortie des élèves.</td> <td>Vendredi 7 juillet 2022</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise	Rentrée des élèves.		Jeudi 1er septembre 2022	Vacances de la Toussaint.	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022	Vacances de Noël.	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023	Vacances d'hiver.	Vendredi 10 février 2023	Lundi 27 février 2023	Vacances de printemps.	Vendredi 14 avril 2022	Mardi 2 mai 2023	Sortie des élèves.	Vendredi 7 juillet 2022	
	Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise																					
Rentrée des élèves.		Jeudi 1er septembre 2022																						
Vacances de la Toussaint.	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022																						
Vacances de Noël.	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023																						
Vacances d'hiver.	Vendredi 10 février 2023	Lundi 27 février 2023																						
Vacances de printemps.	Vendredi 14 avril 2022	Mardi 2 mai 2023																						
Sortie des élèves.	Vendredi 7 juillet 2022																							
<p>JOURS FERIES</p> <p>Lundi de Pâques : 10 avril 2023 Pont de l'Ascension : du mardi 16 mai après la classe au lundi 22 mai au matin Lundi 8 mai 2023 Lundi de Pentecôte : lundi 29 mai 2023</p> <p>DATES A RETENIR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Journée intégration « sans cartable » : vendredi 23 septembre 2022 Carnaval : jeudi 16 mars 2023 Portes ouvertes : vendredi 31 mars 																								

INFORMATIONS

	<p><u>Le restaurant scolaire</u></p> <p>Le restaurant scolaire est municipal. Les inscriptions et/ou annulation se font via le portail famille. Il est obligatoire de prendre contact avec la mairie pour toute inscription. (Mairie : 02 97 66 90 62)</p> <p>Les repas sont préparés par la Centrale de Theix, les menus sont validés lors des commissions cantine et affichés dans le panneau à l'extérieur de l'école. La facturation est faite par la Municipalité.</p>
	<p><u>La garderie et l'étude</u></p> <p>La garderie fonctionne du lundi au vendredi à l'intérieur de l'école le matin de 7H30 à 8H30 et le soir de 16H45 à 19H00. Le goûter est fourni par les familles. Nous n'accepterons plus les sucreries sur ce temps. Merci de préférer un goûter simple.</p> <p>Les frais de garderie :</p> <p>le matin : 4 euros par jour plafonnés à 20 euros (5 matins et plus) le soir : 4 euros par jours plafonnés à 28 euros le mois (7 après-midis et plus) Ce service est gratuit de 16h30 à 16h45</p> <p>Pour des raisons d'assurances et de personnel, la garderie ne peut fonctionner au-delà de 19H00. Chaque parent doit donc prendre ses dispositions si, pour diverses raisons, il ne peut venir chercher son enfant à l'heure prévue.</p> <p>ATTENTION : pour tout enfant encore à l'école après 19H00 un coût supplémentaire de 10 euros vous sera facturé, l'enfant pourra alors être conduit aux services de la Mairie ou de la Gendarmerie si nous n'avons pas la possibilité de joindre les parents.</p> <p>Il est proposé un temps d'étude les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h30, aux enfants du CE1 au CM2 qui restent de manière REGULIERE à la garderie. L'étude est encadrée par Mme ALLANIC DACHEUX Claudine et par des personnes bénévoles. Aucun supplément financier ne sera demandé mais nous vous demandons d'y inscrire votre enfant. (facturé comme un temps de garderie)</p>

	<p>L'étude débutera le lundi 19 septembre 2022.</p> <p>Il n'y aura pas d'étude les veilles de vacances et lors des réunions de classe à la rentrée.</p>
	<p>Les frais de scolarité :</p> <p>Les rétributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La contribution de base est de 200,00 € pour l'année et par enfant. - Ou une contribution de soutien au choix de 230,00 €, 250,00 €, 300,00 € ou plus pour l'année et par enfant si vous le souhaitez. <p>Ces rétributions permettant à l'école de faire face aux frais liés aux investissements et à la vie pastorale.</p> <p>Depuis plusieurs années, nous préconisons pour vos paiements, le prélèvement mensuel. Ceci vous permet d'étaler sur 10 mois vos frais de scolarité et de garderie/étude (le 10 de chaque mois du 10 octobre au 10 juillet). Bien que le prélèvement soit calculé en début d'année, il est possible de le modifier en cas de changement de situation. Dans ce cas il suffit d'avertir l'école avant le 20 du mois pour le mois suivant.</p> <p>Nous faisons une proposition de prélèvement chaque année, avec le retour de la fiche de renseignements dûment remplie, celle-ci doit impérativement être retournée et signée avant le 20 septembre pour le prélèvement du 10 octobre.</p> <p>Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à contacter Mme Nathalie OLIVIERO au secrétariat. (secretariat.stean@gmail.com)</p> <p>Pour les élèves de CE et CM les 5 euros facturés sur la facture de septembre sera à titre de caution pour le dictionnaire et non pas de location. Ces 5 euros vous seront restitués en fin d'année selon l'état du dictionnaire de votre enfant.</p> <p>Afin de financer les nouveaux manuels scolaires et les différentes sorties pédagogiques ou activité lié à l'enseignement, il est demandé aux familles une participation de 40.00€ (prélevée avec le mois de septembre)</p>
	<p>L'assurance scolaire :</p> <p>A l'école, chaque enfant doit être assuré en plus par « une individuelle-accident » qui est obligatoire à chaque fois qu'une classe quitte l'école pour une activité extérieure.</p> <p>Votre enfant est assuré à la Mutuelle Sainte Christophe pour toutes les activités scolaires et périscolaires du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.</p> <p>Vous n'avez plus besoin de souscrire à une autre assurance, cette dernière couvre intégralement votre enfant (dommages créés et/ou subis).</p> <p>L'assurance est prise en charge sur l'ensemble de l'établissement. Nous ne pouvons pas donc pas la soustraire aux frais de scolarité. Nous n'avons donc pas besoin d'attestation de vos assurances.</p> <p>Si toutefois vous aviez besoin d'une attestation de la Mutuelle Saint Christophe, vous trouverez la démarche en pièce jointe à cette note de rentrée.</p>
	<p>Projets de l'année :</p> <p>Epanouissement personnel, écoute, attention et concentration : Des piliers pour bien grandir Musique et langage au service de ce projet</p>

ADMINISTRATIF

Relation parents/enseignants :



- Mail de l'école : eco56.stean.sene@enseignement-catholique.bzh

Vous pouvez adresser vos mails et demandes vers cette adresse

- Mail d'envoi d'informations : notification@noefil.fr

Cette adresse ne peut recevoir de mails, elle ne peut uniquement en envoyer.

Nous vous donnerons toutes les informations relatives à l'école via ces 2 adresses mail.

- Les adresses mails de classe

Ces adresses ne seront réutilisées qu'en cas de continuité pédagogique. Elles ne seront donc qu'à titre informatif. Pour toutes demandes ou questions concernant l'école merci d'utiliser soit l'adresse mail de l'école. Et pour toutes demandes relatives à la classe merci d'utiliser le cahier de liaison.

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et la classe.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante.
- Les justifications d'absence (accompagnées si possible d'un justificatif).
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.

Réunions de rentrée



Les réunions de rentrée auront lieu dans chaque classe à partir de 17h30.

- TPS-PS-MS : lundi 26 septembre
- MS-GS : lundi 12 septembre
- CP : jeudi 8 septembre
- CE1-CE2 : mardi 27 septembre
- CM1 : jeudi 15 septembre
- CM2 : vendredi 17 septembre

Les documents de rentrée :



Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter **et à rendre pour le vendredi 23 septembre 2022.**

- Fiche de renseignements.
- Fiche « scolarité et garderie »
- L'inscription à l'étude
- Souscription à l'APEL
- Le contrat de scolarisation pour les nouveaux élèves
- Le coupon attestant la lecture de tous les documents de rentrée

Protocole sanitaire



Protocole sanitaire :

L'ensemble du territoire français est au niveau socle. (cf pièce jointe)



Absences :

Les parents doivent prévenir le jour même de l'absence de leur enfant soit en appelant l'école soit en envoyant un mail.

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de signaler à l'Inspection académique toute absence injustifiée.

Par ailleurs, les dispenses de sport ou de piscine doivent être justifiées par un certificat médical.

	<p>Organisation des anniversaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maternelle : retour au traditionnel gâteau à partager (pas de bonbons ni de boissons sucrées)• Primaire : bonbons emballés <p>Messes des familles :</p> <ul style="list-style-type: none">• 25 septembre : messe de rentrée• 27 novembre : 1^{er} dimanche de l'Avent• 26 février : 1^{er} dimanche de Carême• 11 juin : remise de la croix
--	---

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte toutes ces diverses informations pour le bon fonctionnement de l'école.

Je terminerais par une prière de rentrée.

Seigneur, nous Te confions cette nouvelle rentrée scolaire.

Pendant cette année, nous aurons à nous réjouir de bonnes nouvelles et nous aurons à affronter des moments difficiles.
Donne-nous la force de les vivre pleinement.
Nous T'offrons d'avance ces bonheurs et malheurs.

Accorde aux enseignants et aux formateurs l'enthousiasme de transmettre leur savoir et de faire grandir les jeunes.
Donne-leur la joie de retrouver leurs collègues et d'accueillir les nouveaux. Que leur diversité soit une richesse au service de l'éducation des jeunes qui leur sont confiés.

Donne aux enfants et aux jeunes d'apprendre et d'acquérir les connaissances intellectuelles, professionnelles et humaines pour devenir des acteurs responsables de ce monde et le servir au mieux.

Que leurs parents puissent les accompagner avec justesse et amour.

Fortifie les employés dans leur tâche quotidienne au service de tous.
Que leur travail soit respecté et reconnu de tous.

Que l'équipe éducative s'ouvre toujours plus aux valeurs de l'Evangile dans le respect des différences.

Donne-nous d'être attentifs à chacun et de te reconnaître en tous et particulièrement dans les plus pauvres.
Pussions-nous agir ensemble pour que la réussite soit en chacun de nous.
Rappelons-nous que Tu nous combles de joie.
Amen !

Je vous souhaite une très bonne rentrée scolaire.

Le chef d'établissement, Nathalie GUERIN

Mme Nathalie GUERIN

Ste Anne
Maternelle - Primaire
Rue des Ecoles
56860 SENE
Tél. : 97 66 90 71